

## 2.7-16 Maladies Chroniques Evolutives

### Contexte de l'action

Le monde du travail doit composer avec une augmentation des salariés atteints de maladies chroniques évolutives (MCE). On estime qu'elles concernent aujourd'hui 15% de la population active. Cette "confrontation" aux MCE soulève de nouveaux enjeux pour les entreprises. Les effets générés par la chronicité et l'évolutivité des affections peuvent en effet perturber les processus et les collectifs de travail. Prise de traitements, fatigue, déconcentration, absentéisme sur de brèves mais fréquentes périodes : autant de variabilités individuelles que les organisations du travail ont du mal à gérer. Quant aux managers, ils ne sont généralement pas outillés pour faire face à ces contraintes : gestion des arrêts de travail, répartition du travail dans les collectifs avec équité.

Face aux MCE, la réponse des entreprises reste aujourd'hui très individuelle, circonscrite au prisme médical et souvent fonctionnant grâce à la solidarité du collectif de travail. Or, cette approche individuelle trouve vite ses limites. L'évolution de la maladie dans certains cas mène malheureusement à des restrictions importantes incompatibles avec le travail et aboutissent parfois à des licenciements pour inaptitude.

Pour les organisations du travail comme pour les malades, la prise en compte des MCE appelle donc une démarche collective de maintien dans l'emploi, conduite comme véritable projet d'entreprise et portée par les directions. Un changement de paradigme opéré et défendu par l'ARACT Nouvelle Aquitaine, très active depuis plusieurs années sur les enjeux des MCE en termes de maintien en emploi est à soutenir.

Aborder les MCE par le prisme du maintien dans l'emploi offre des opportunités intéressantes en termes de réflexion collective sur les organisations du travail, et les situations de travail.

Cette vision globale implique la coopération de l'ensemble des acteurs engagés dans les différentes sphères : médical, travail, politique. Or, ces acteurs sont extrêmement nombreux et relèvent de systèmes propres, assez cloisonnés (par pathologies, publics, dispositifs...).

Lier les enjeux des MCE aux ressorts d'une stratégie de maintien en emploi, c'est déployer un important programme de sensibilisation et d'information, auprès des directions d'entreprises, des partenaires sociaux, du management, des médecins de ville et les divers acteurs de la santé au travail, des associations de malades, des pouvoirs publics.

Depuis 10 ans, l'ARACT mène un projet visant à réduire, voire prévenir la désinsertion professionnelle en favorisant le maintien dans l'emploi pour les personnes atteintes de maladies chroniques évolutives dans le cadre d'un projet « MCE & Travail ». A cette occasion, elle a développé des démarches projet en entreprise et des méthodologies spécifiques centrées sur le travail qui cherchent à identifier les impacts de diverses pathologies (VIH, sclérose en plaques, cancer, diabète,..) sur le travail. Cette méthodologie d'intervention est aujourd'hui stabilisée.

Aujourd'hui, un travail de formation et d'information doit être construit afin de diffuser plus largement ces méthodologies auprès d'acteurs relais.

### Objectifs de l'action

- Poursuivre la construction de démarches « conduite de projet » auprès des entreprises publiques et privées afin de favoriser le maintien dans l'emploi des personnes atteintes de maladies chroniques ;
- Aider à structurer ces démarches et ces méthodologies de maintien dans l'emploi autour des questions du travail réel et de son organisation ;
- Monter des actions collectives par territoires ou branches professionnelles (cluster, bassin d'emploi) afin de travailler, au-delà des PME, avec des artisans, indépendants, TPE ;
- Mobiliser et outiller les acteurs des sphères privé et professionnelle (médecins du travail, IT, consultants, Sameth, partenaires sociaux...).

### Champ géographique de l'action

Nouvelle-Aquitaine

Le PRST-3 est l'occasion de transférer aux régions Poitou-Charentes et Limousin les démarches mises en place en Aquitaine depuis 10 ans

## 2.7-16 Maladies Chroniques Evolutives

### Description de l'action

- Diffuser la méthodologie stabilisée dans le cadre du projet MCE & Travail
- Elaborer un contenu de formation et outiller les acteurs relais : consultants, partenaires sociaux, Sameth, managers, RH, équipe pluridisciplinaires santé au travail
- Développer des actions en entreprise et poursuivre le travail entrepris sur une offre de service à l'attention des PME et TPE
- Aider les entreprises à mettre en place des projets stratégiques en développant des organisations plus souples conciliant qualité de vie au travail des personnes atteintes de MCE et performance de l'organisation
- Favoriser l'insertion et le maintien en emploi des personnes malades
- Poursuivre l'élargissement à de nouvelles thématiques proches, en particulier les affections cardio-vasculaires

### Public cible

Toutes les entreprises PME/PMI et les salariés, les indépendants et artisans

Les acteurs relais : SSTI, UT, partenaires sociaux, référents handicaps, RH

### Pilote de l'action

ARACT Nouvelle-Aquitaine (Mme Dominique BARADAT)

### Partenaires associés

Comité de pilotage : AGEFIPH, DIRECCTE, CARSAT, ARS, RSI, CCI, Chambre des métiers, Associations des malades, CIS, Partenaires sociaux

### Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action

2016 : Stabilisation de la démarche et méthodologie d'intervention en PME, travaux pour une adaptation de la méthodologie aux TPE, poursuivre la réflexion en élargissant vers d'autres pathologies (affections cardio-vasculaires, p. ex.)

2017/2020 : débattu avec le COPIL le 8 décembre 2016 (sensibiliser l'ensemble des acteurs relais de la région Nouvelle-Aquitaine, création d'une offre de service pour les PME/TPE de la région, formation d'un réseau d'intervenants, ...)

### Moyens

Articulation avec l'axe 2.7 du PST-3 (INCA/DGT/ANACT/ARACT/AGEFIPH/...)

Lien avec les autres problématiques du PRST-3, et en particulier les questions de QVT et de maintien dans l'emploi - Articulation avec le Copil MCE existant en ex-Aquitaine

### Etat d'avancement

Actions en cours

### Méthodologie et indicateurs d'évaluation

- Démarches individuelles (diagnostic conseil et accompagnement) pour des entreprises régionales (PME/PMI)
- Travailler sur la mise en place d'actions d'informations collectives et expérimentations (clusters, clubs d'entreprises, Tiers lieux, groupes : ex. Maisadour)
- Expérimentations d'une méthodologie adaptée aux très petites entreprises, les artisans et les indépendants, TPE et construction d'un projet de mutualisation et de reclassement au sein d'un territoire ou d'un métier
- Nouvelle pathologie : affections cardio-vasculaires
- Mise en place d'un réseau de consultants, formés pour intervenir sur la thématique MCE & travail
- Poursuite de l'enrichissement et mise à jour du site internet et développement d'outils de transferts (réseaux sociaux, ...)
- Communications et formation/sensibilisation à la demande d'acteurs relais, en particulier les RUC et IT en Aquitaine
- Poursuite des collaborations universitaires ergonomie, psychologie du travail
- Communications et organisations de manifestations

## 2.7-16 Maladies Chroniques Evolutives

### **Contacts (relais de l'action)**

ARACT Aquitaine : Michael Goetz, directeur, et Dominique Baradat, chargée de mission